



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service de l'eau et des risques  
Bureau police de l'eau**

Affaire suivie par : Éléonore CLÉMENT  
Tél : 03 80 29 42 70  
eleonore.clement@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 11 AVR. 2023

**Comité ressources en eau départemental  
Réunion du vendredi 24 mars 2023**

Le comité ressources en eau départemental s'est réuni le vendredi 24 mars 2023 à 9h15, salle canal de Bourgogne à la direction départementale des territoires, sous la présidence de M. Franck ROBINE, préfet de la Côte-d'Or.

Les participants :

En salle :

- Chambre d'agriculture : M. Nicolas MICHAUD, élu et Mme Laure OHLEYER, responsable opérationnelle
- FDSEA 21 : M. Emmanuel BONNARDOT
- Syndicat des irrigants : M. Frédéric LE GRAND, président
- Syndicat du bassin de la Vouge : M. Nicolas BOILLIN, directeur
- CLE de la Vouge : Mme Florence ZITO, présidente
- CLE de la Tille : Mme Amandine COYER, chargée de mission
- Interclé Ouche / vouge : Mme Thilini PASQWELAGE, chargée de mission nappe de Dijon-Sud
- EPAGE Sequana : M. Léonard CLUYTENS, technicien rivières
- Dijon-Métropole : M. Antoine HOAREAU, vice-président délégué à l'eau, à l'assainissement ainsi qu'à la prospective territoriale
- Météo France : Mme Ingrid SPRINGINSFELD, référente territoriale
- SDIS 21 : Commandant REGAZZONI
- OFB / SD 21 : M. Gilles MARACHE
- Gendarmerie / brigade fluviale de St-Jean-de-Losne : Colonel GAROBY et Adjudant DECUGIS
- VNF / UTI Bourgogne : Mme Nathalie VINCENT, responsable UTI
- DREAL / UD 21 : M. Pierre CHRISMENT, chef de l'unité départementale
- Préfecture / Bureau sécurité civile : M. Thierry BRULE, responsable du bureau
- Préfecture / pôle environnement et urbanisme : Mme Évelyne MORI, cheffe du pôle
- DDT : Mme Florence LAUBIER, directrice départementale,  
M. Yann DUFOUR, responsable du service eau et risques, M. Michaël MASSARDI, bureau police de l'eau, Mme Éléonore CLÉMENT, bureau police de l'eau

En visioconférence :

- Confédération paysanne : M. Jérôme GAUJARD
- Sous-préfecture de Montbard : Mme la sous-préfète
- Sous-préfecture de Beaune : Mme la sous-préfète
- Fédération pêche et protection des milieux aquatiques : M. Jean-Pierre SONVICO, président

- Syndicat du bassin de l'Ouche : Mme Laure BEJOT, directrice et M. Valentin CROO
- ARS – UTSE 21 : Mme Célia FIABANE, ingénieure
- DREAL / SBEP : M. Antoine SION
- DREAL / Département hydrologie : M. Marc PHILIPPE, chef du département
- CCI Côte-d'Or et Saône-et-Loire : M. Philippe BURTIN, pôle environnement
- UFC Que choisir Côte-d'Or : M. Gérard CLEMENCIN
- VNF / UTI Grande Saône : M. Yannick SAVOY, M. Sébastien COLLARD et Mme Déborah BROUILLON
- VNF / UTI Petite Saône : M. Jérôme QUITTARD, responsable de l'UTI
- Préfecture / pôle environnement et urbanisme: M. Guillaume BROUILLARD, adjoint à la cheffe du pôle

Excusé :

- FNE 21

M. ROBINE introduit la réunion. La situation est préoccupante et impose un certain niveau de vigilance.

**Le diaporama de présentation est annexé au présent relevé de décisions.**

**1/ Point de situation au 20 mars 2023**

- **Point hydrologique** – Michaël MASSARDI (DDT) - cf diaporama de présentation

Un rapide bilan 2022 est réalisé avant le point de situation au 20 mars 2023

M. BONNARDOT s'étonne du déclenchement du seuil de crise de la Saône avant ses principaux affluents comme la Vingéanne ou la Tille.

M. DUFOUR rappelle que les débits de la Saône mesurés à Lechâtelet sont les rivières venant des Vosges, la Saône et son principal affluent amont, l'Ognon (prenant également sa source dans les Vosges). Les cours d'eau tels que la Vingéanne et la Tille n'apportent qu'un très faible débit (quelques centaines de l/s) dans la Saône notamment en période d'étiage. Le fonctionnement de ces cours d'eau étant différent, il est donc possible que la masse d'eau arrivant par la Saône soit relativement basse et qu'il n'y ait pas de corrélation avec les petites rivières de Côte-d'Or.

L'autre affluent de la Saône qui est l'Ouche a une mesure de débit perturbé en période d'étiage car il est alimenté partiellement par les fuites du canal de Bourgogne en amont et par les rejets de la station d'épuration Eau vitale en aval de la métropole dijonnaise.

Par conséquent la Saône peut avoir franchi son seuil de crise alors même que ses affluents côte-d'oriens ont atteint des seuils de gravité inférieurs.

M. ROBINE indique qu'il n'y a pas forcément de correspondance entre le lit principal et ses affluents. La DDT est à la disposition de la profession agricole pour échanger et approfondir sur ces éléments.

- **Situation de la nappe de Dijon Sud** – Thilini PASQWELAGE (InterCle Vouge Ouge) - cf diaporama de présentation

La nappe de Dijon sud est une ressource stratégique qui alimente 45 000 habitants au sud de l'agglomération dijonnaise. 3M m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés par an dont 90 % destinés à l'alimentation en eau potable. La Cent-Fonts est connectée à la nappe qui est sa source principale.

Entre 2022 et 2023, la nappe de Dijon sud a une recharge « médiocre » de seulement 30 cm au lieu de 1,18 m en moyenne. Au 5 mars 2023, le niveau est très bas et il correspond à un niveau atteint lorsque les prélèvements étaient 2 fois plus importants. Il sera difficile de passer un été avec un

débit minimum biologique (DMB) correct pour le milieu aquatique dans la Cent-Fonts.

M. HOAREAU souligne plusieurs points :

- des décisions devront être prises par la métropole sur les volumes prélevables et sur la manière dont seront interconnectés les réseaux pour limiter les prélèvements sur la nappe,
- un travail important est en phase d'étude concernant l'infiltration des eaux pluviales sur le territoire urbain, pour que l'eau pluviale puisse s'infiltrer à la parcelle et recharger la nappe plutôt que d'aller dans le réseau. Un relevé LIDAR va permettre d'identifier les morphologies du sol de l'ensemble du territoire de la métropole dijonnaise, ce qui permettra de pouvoir appliquer des règles communes selon les typologies de fonctionnement du sol pour pouvoir ré-infiltrer,
- exploitation des réseaux séparatifs avec de l'eau pluviale disponible (secteur de l'Est dijonnais) : l'idée est de voir quels sont les volumes d'eau pluviale disponibles et comment les stocker afin de pouvoir les mettre à disposition de ceux qui en ont besoin en période d'étiage et de garantir le minimum biologique des rivières,
- projet alimentaire avec le développement du maraîchage.

M. ROBINE précise qu'une réflexion doit être engagée pour utiliser le fondsvert qui est un dispositif d'aide aux collectivités territoriales destiné à financer des projets en faveur de la performance environnementale, de l'adaptation du territoire au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie.

- **Point météo de la situation actuelle et future** – Ingrid SPRINGINSFELD (Météo France) - cf diaporama de présentation

M. BONNARDOT remarque qu'il faut différencier le rechargement des nappes de l'état d'humidité des sols. Même si le rechargement des nappes ne se fait pas normalement, l'humidité de surface permet aux cultures de se développer et donc de limiter l'irrigation.

M. MICHAUD constate que, sur le cumul des précipitations tombées en Côte-d'Or sur les 5 dernières années, le département a perdu 1 année de précipitations (500 mm par an mesurés à la station de Longvic au lieu de 700 mm).

Mme SPRINGINSFELD propose de présenter les données à la prochaine réunion du comité.

### **Décision sur les mesures à prendre :**

Les indicateurs permettent à ce jour de maintenir la situation à un niveau de gravité qui ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de restriction des usages de l'eau. Il est donc décidé de ne pas prendre d'arrêté préfectoral entraînant la limitation provisoire des usages de l'eau. Les services de l'État – DREAL, DDT, OFB, VNF - restent vigilants et surveillent la situation. Les bulletins de suivi sont préparés tous les 15 jours par la DREAL.

Le comité sécheresse sera informé de l'évolution de la situation et sera réuni avant la mise en place des premières restrictions.

## **2/ Phase d'échanges sur les attentes concernant le contenu de l'arrêté cadre départemental 2022**

M. DUFOUR rappelle les principales remarques évoquées en Côte-d'Or lors du comité ressources en eau interdépartemental (CREi) de l'axe Saône :

- stations de mesure : demande d'ajout d'un point de mesure pour la Saône moyenne,

- stations de lavage professionnelles : demande d'évolution pour un allègement des mesures. Des discussions sont menées au niveau national,
- maraîchage : demande d'assouplissement des horaires de restriction en alerte renforcée et en crise, notamment pour les jeunes pousses,
- Soja, maïs ensilage et cultures fourragères : demande d'ajout de ces cultures à la liste des cultures dérogatoires en crise.

M. ROBINE souligne qu'une rencontre a été organisée le 22 mars avec la profession agricole de Côte-d'Or pour évoquer ces points. Il attend de recevoir certaines informations qu'il a demandé aux représentants agricoles.

M. MICHAUD remarque que la problématique concernant la station de Lechâtelet n'est pas uniquement soulevée par la profession agricole, les élus locaux ne comprenant pas non plus les données hydrologiques produites par la station. Il souhaite qu'une réflexion soit engagée avec la DREAL pour trouver une cohérence de mesures sur la Saône. Les données du piézomètre des Maillys pourraient aussi être prises en compte. Plus de 90 % des prélèvements sur l'axe Saône se font dans les nappes alors que l'on se base sur un débit de rivière qui n'est pas en adéquation avec le milieu.

M. ROBINE confirme qu'un travail sera réalisé à l'automne 2023 avec la profession agricole, après le rendu de l'étude du BRGM, pour examiner toutes les solutions.

Pour M. BONNARDOT, les agriculteurs ont besoin d'avoir une lisibilité sur les priorités données à l'alimentation, à la souveraineté alimentaire sur le moyen terme et donc à l'utilisation de l'eau pour l'alimentation. La filière soja non OGM s'est développée dans la région à la demande de la société et elle sera amenée à disparaître si l'irrigation n'est pas suffisante.

M. ROBINE invite la chambre d'agriculture à partager avec les services de l'État, l'étude réalisée sur l'eau.

M. MICHAUD indique que, sur l'axe Saône, en moyenne sur les 3 dernières années :

- maïs ensilage : 28 000 m<sup>3</sup> d'eau consommée par an,
- protéagineux : 75 000 m<sup>3</sup> d'eau consommée par an.

Ces chiffres représentent pour l'axe Saône, l'équivalent de la consommation annuelle de 2 irrigants (environ 50 000 m<sup>3</sup> chacun, par an). Les enjeux en termes de consommation d'eau sont faibles mais importants économiquement.

Concernant le maraîchage, M. MICHAUD indique que les horaires prévus par l'arrêté cadre (interdiction d'irriguer de 9h à 20h tous les jours de la semaine) ne sont pas tenables pour ces cultures qui ne peuvent supporter plus de 7h sans irrigation. Lors du comité ressources en eau interdépartemental de l'axe Saône du 8 mars, les représentants agricoles des autres départements ont exprimé leur volonté de modifier les horaires.

Mme LAUBIER précise que 2 solutions peuvent être envisagées pour prendre en compte la demande de modification des horaires d'irrigation pour le maraîchage :

- soit une remise à plat des arrêtés cadre impliquant l'organisation d'une phase de concertation avec les autres départements de l'axe Saône puis de participation du public et une publication de nouveaux arrêtés cadre. Cette solution est longue et ne pourra être conduite pour une mise en œuvre lors de l'étiage 2023,
- soit un ajustement conjoncturel pour les horaires d'irrigation du maraîchage, procédure plus rapide mais nécessitant d'être discutée au préalable avec les autres préfets.

Pour M. BONNARDOT, les agriculteurs ont besoin d'adaptation et de souplesse. M. CARRE souligne que les réunions hebdomadaires du comité sécheresse organisées en période d'été vont dans le sens du dialogue et du pragmatisme.

M. ROBINE propose de revenir vers la profession agricole fin avril après discussion avec les autres préfets de l'axe Saône.

### **3/ Préparation de la saison 2023**

- **« Feux de forêt »** - Commandant REGGAZONI (SDIS), Thierry BRULE (direction des sécurités)

Une sous-commission « forêts, landes, maquis, garrigues » de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a été créée pour émettre des avis sur les mesures de prévention.

4 groupes de travail ont été constitués :

- 1<sup>er</sup> groupe travaille sur des mesures réglementaires venant en complément des arrêtés préfectoraux d'août 2017 et des dispositions du code forestier,
- 2<sup>ème</sup> groupe travaille sur un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie. C'est un dispositif permettant de surveiller les milieux à risques (présence de résineux, de pins noirs d'Autriche). 78 communes ont été recensées à risques entre Dijon et Corpeau, et dans la zone Morvan.
- 3<sup>ème</sup> groupe : amélioration de la communication et sensibilisation à la culture du risque,
- 4<sup>ème</sup> groupe : financement des mesures proposées par les autres groupes.

M. ROBINE précise que ce plan de protection contre les feux de forêts fera l'objet d'une consultation des différents acteurs et sera présenté en comité sécheresse avant d'être arrêté.

M. MICHAUD souligne les risques liés aux feux agricoles qui sont souvent imprévisibles. La chambre d'agriculture est vigilante et sensibilise les exploitants.

Pour M. LE GRAND, il serait pertinent d'avoir des stockages d'eau disponibles contre les incendies et permettant l'arrosage.

M. REGGAZONI explique que le SDIS travaille déjà avec la chambre d'agriculture.

Concernant les réserves d'eau, l'utilisation de l'eau potable pour éteindre un incendie devenant problématique, un travail sur l'utilisation de l'eau chargée, disponible dans une mare ou un étang, est en cours :

- information des maires pour éviter de faire l'amalgame entre la défense extérieure contre l'incendie de la commune et la défense incendie pour les forêts,
- réalisation en lien avec la DDT, l'ONF, l'OFB, d'une cartographie du département avec tous les points d'eau artificiels ou naturels qui existent et qui pourraient être utilisés par le SDIS.

- **Eau potable** – Célia FIABANE (ARS) - cf diaporama de présentation
- **Gestion des prélèvements du canal** - Nathalie VINCENT (VNF) - cf diaporama de présentation

Au vu de l'état des réserves et du niveau des rivières, une concertation a été engagée début mars 2023 avec les usagers de la voie d'eau sur la base de plusieurs critères (niveau des réserves, des

rivières; prise en compte des trafics moyens mensuel et prévisionnel...). Les scénarios mis en place sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation.

M. ROBINE souhaite être informé des mesures mises en place par VNF et que les services de l'État soient consultés en amont.

M. MICHAUD remarque que l'eau potable et l'eau des canaux servent aussi à l'abreuvement du bétail. Il salue le travail réalisé avec VNF pour approvisionner les éleveurs qui en ont besoin. Pour autant, il est nécessaire d'aller plus loin et de travailler sur la possibilité de créer des réserves d'eau pour les éleveurs afin d'être moins dépendant de l'eau potable.

M. ROBINE rejoint M. MICHAUD et évoque deux points :

- il n'y a pas de réflexion sur les réserves de VNF concernant l'utilisation de l'eau pour les autres usages,
- l'appel à projet publié par l'agence de l'eau Loire-Bretagne en 2022 sur les dispositifs pouvant être mis en place par les éleveurs a rencontré peu de succès. L'agence de l'eau est à la disposition de la profession agricole pour travailler sur ce sujet et lancer des appels à projets qui répondent mieux aux besoins.

M. MASSARDI ajoute que des projets sont en cours sur le secteur de l'Armançon permettant à 4 éleveurs de bénéficier de bâches de stockage pour l'abreuvement du bétail en contrepartie de la réalisation de travaux de restauration écologique des milieux naturels sur leurs parcelles par le syndicat mixte du bassin de l'Armançon.

M. ROBINE invite les représentants agricoles à associer les services de l'État le plus en amont possible pour surmonter les aspects réglementaires.

- o **Contrôles des services de l'État** – Gilles MARACHE (OFB), Pierre CHRISMENT (UD DREAL)  
- cf diaporama de présentation.

M. MARACHE présente un bilan des contrôles sécheresse réalisés en 2022. Les contrôles ne sont pas ciblés, ils concernent tous les usagers. L'OFB est en attente des consignes nationales pour la stratégie de contrôle 2023.

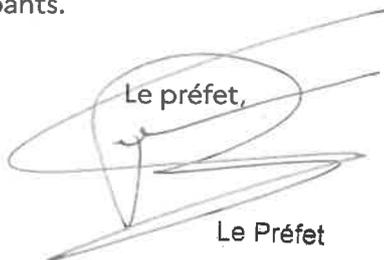
M. CHRISMENT précise qu'il n'y a pas, en Côte-d'Or, de grosses industries consommatrices d'eau telles que les industries lourdes et les industries chimiques. Les entreprises les plus consommatrices en eau dans le département sont les industries agroalimentaires, pharmaceutiques, les activités d'hygiène (grosses blanchisseries).

Une réduction temporaire des consommations d'eau de 10 à 20 % est possible sans impacter l'activité de l'entreprise mais une réduction de 25 ou 50 % comme prévu dans les arrêtés cadre nécessitera un arrêt des lignes de production, voire une fermeture de l'entreprise.

La DREAL va poursuivre en 2023 la sensibilisation des industriels avec la CCI et l'agence de l'eau. Les plus gros préleveurs de Bourgogne-Franche-Comté vont faire l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique pour imposer des études afin de réduire les consommations et les prélèvements.

Une campagne de contrôle sera également organisée.

M. ROBINE remercie l'ensemble des participants.

Le préfet,  
  
Le Préfet  
Franck ROBINE



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Comité ressources en eau départemental

## Séance Plénière

Dijon, le 24 mars 2023

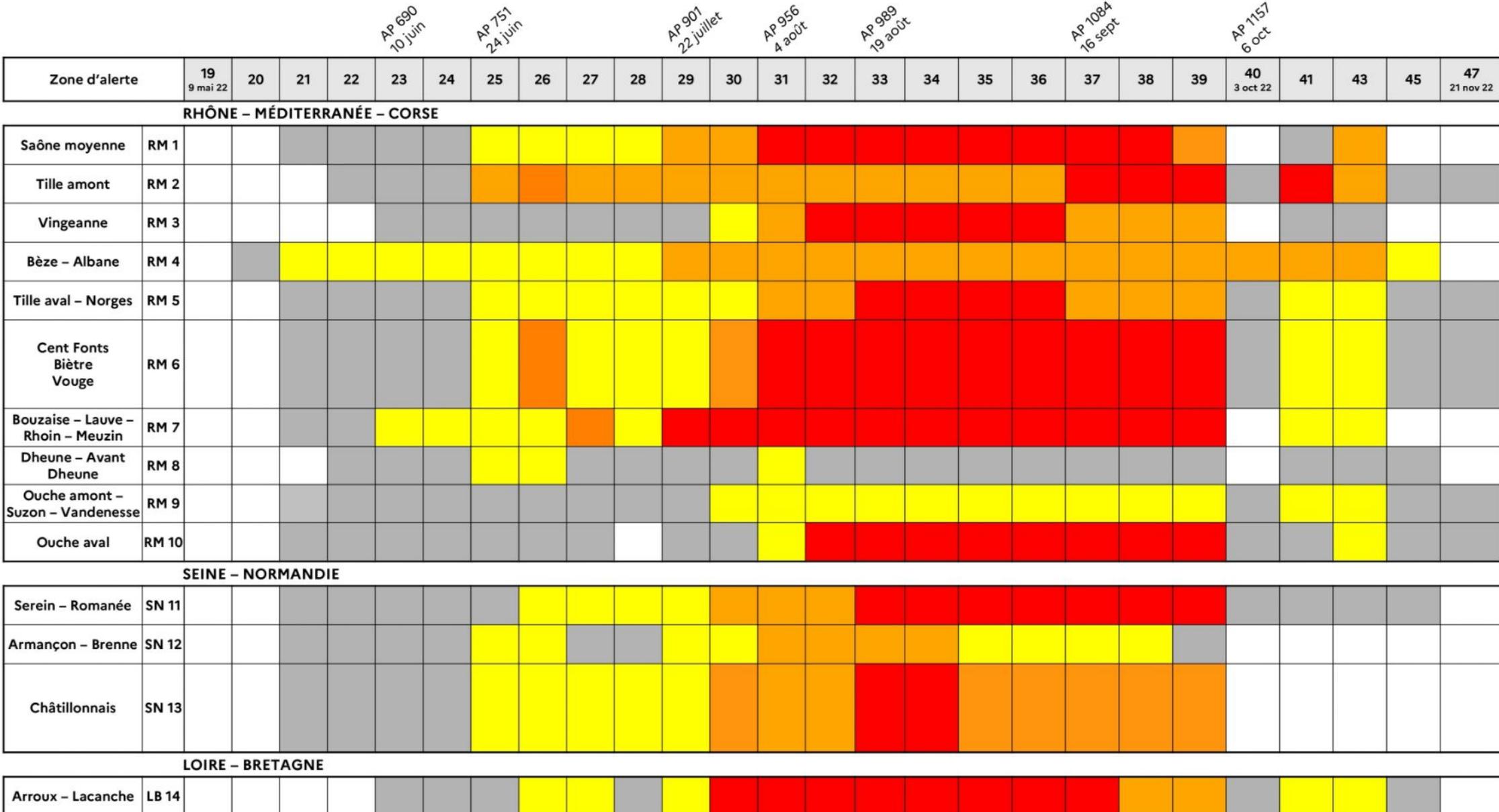
Service de l'eau et des risques / Bureau police de l'eau



# Ordre du jour

- **Situation hydrologique et météorologique au 20 mars 2023 (DDT & Météo France)**
  
- **Échanges sur les attentes concernant le contenu de l'AP cadre départemental 2022**
  
- **Préparation de la saison 2023 :**
  - **« Feux de forêt » (SDIS 21 & Préfecture)**
  - **Eau potable (ARS)**
  - **Gestion des prélèvements du canal (VNF)**
  - **Contrôles des services de l'État (OFB & DREAL BFC)**

# Bilan hydrologique 2022





**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Point sur la situation hydrologique des zones d'alerte au 20 mars 2022**



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Situation des cours d'eau au 20 mars 2023

Nom de la zone d'alerte	N° ZA	Cours d'eau Station	Seuil de vigilance (m³/s)	Seuil d'alerte (m³/s)	Seuil d'alerte renforcée (m³/s)	Seuil de crise (m³/s)	Bulletin hydro n°1 Du 21 février	Bulletin hydro n°2 Du 6 mars	Bulletin hydro n°3 Du 20 mars	Évolution // bulletin précédent	Situation de la ZA
-------------------------	-------	---------------------	---------------------------	-----------------------	---------------------------------	-----------------------	----------------------------------	------------------------------	-------------------------------	---------------------------------	--------------------

## RHÔNE – MÉDITERRANÉE – CORSE

Saône moyenne	RM 1	La Saône Lechâtelet	43.500	30.000	23.000	16.000	59.600	44.000	43.000	=	vigilance
Tille amont	RM 2	La Tille Arcelot	1.000	0.550	0.300	0.110	3.210	2.080	1.970	↘	normale
Vingeanne	RM 3	La Vingeanne Oisilly	1.500	1.000	0.890	0.760	3.240	2.400	2.370	=	normale
Bèze – Albane	RM 4	Le Pannecul Noiron-sur-Bèze	0.035	0.030	0.020	0.010	0.046	0.039	0.038	=	normale
Tille aval – Norges	RM 5	La Tille Champdôtre	2.300	1.300	0.700	0.500	5.650	4.030	3.850	↘	normale
Cent Fonts Bièvre Vouge	RM 6	La Cent Fonts Saulon-la-Rue	0.222	0.170	0.150	0.145	0.215	0.206	0.210	=	normale
		La Bièvre Brazey-en-Plaine	0.240	0.200	0.180	0.170		0.309	0.293	↘	
		La Vouge Aubigny-en-Plaine	0.470	0.300	0.235	0.205		0.600	0.591	=	
Bouzaise – Lauve – Rhoïn – Meuzin	RM 7	La Vouge Aubigny-en-Plaine	0.470	0.300	0.235	0.205		0.600	0.591	=	normale
Dheune – Avant Dheune	RM 8	La Dheune Santenay	0.350	0.240	0.210	0.140	0.528	0.536	0.444	↘	normale
Ouche amont – Suzon – Vandenesse	RM 9	L'Ouche Plombières-les-Dijon	1.500	1.000	0.600	0.500	2.050	1.432	1.273	↘	vigilance
Ouche aval	RM 10	L'Ouche Trouhans	2.400	1.200	1.000	0.900	3.560	2.451	2.200	↘	vigilance

## SEINE – NORMANDIE

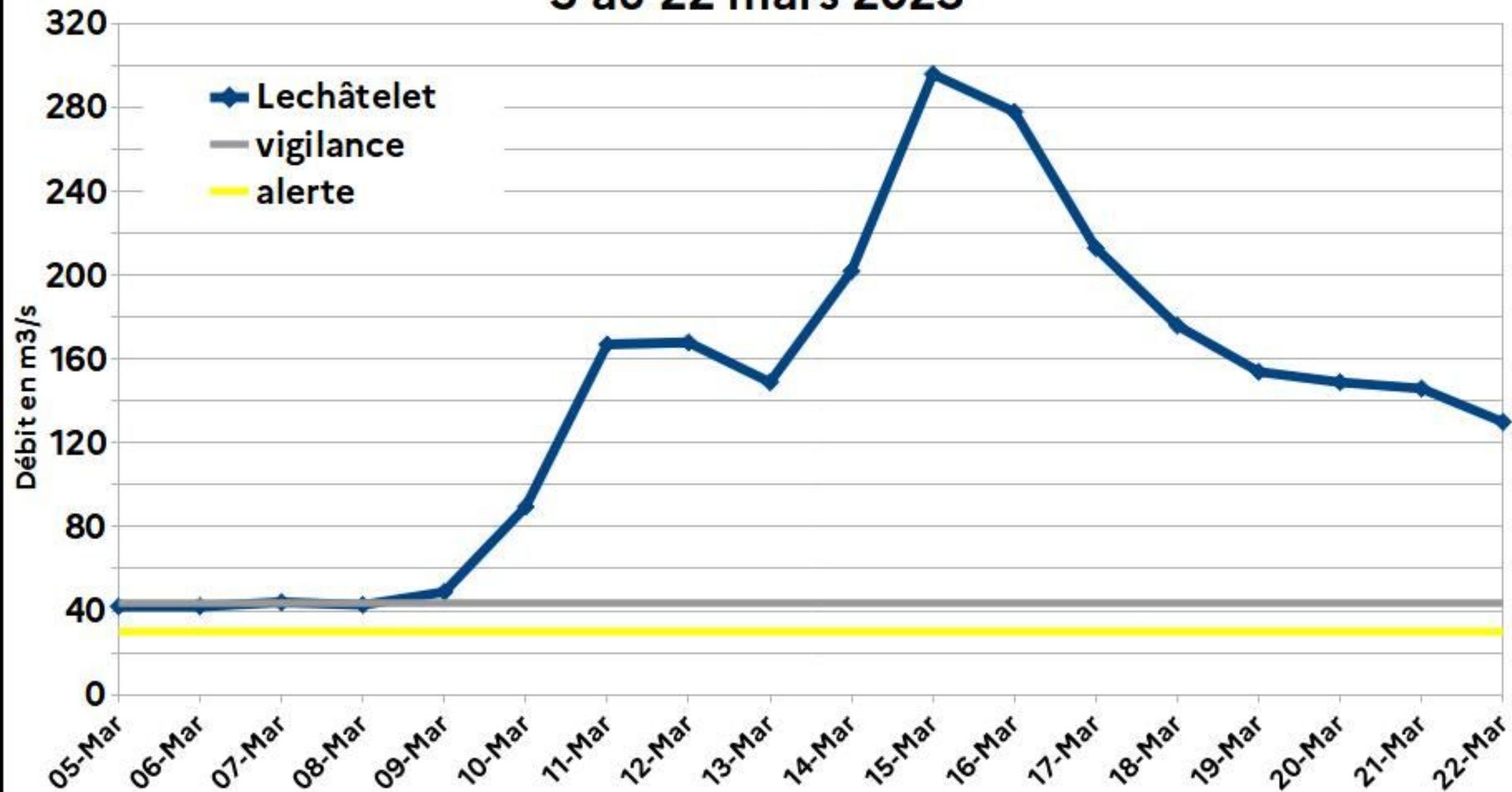
Serein – Romanée	SN 11	Le Serein Chablis	1.100	0.490	0.270	0.190	3.315	1.927	1.884	=	normale
Armançon – Brenne	SN 12	L'Armançon Aisy-sur-Armançon	1.600	0.920	0.500	0.290	4.613	3.618	3.615	=	normale
Châtillonnais	SN 13	La Laignes Les Riceys	1.000	0.650	0.470	0.290	2.010	1.440	1.304	↘	normale
		La Seine Nod-sur-Seine	1.200	0.720	0.450	0.250	2.500	1.928	1.859	↘	
		L'Ource Froidvent	0.420	0.250	0.140	0.070	1.180	0.965	0.830	↘	

## LOIRE – BRETAGNE

Arroux – Lacanche	LB 14	L'Arroux Dracy-St-Loup	0.480	0.260	0.150	0.090	1.650	1.073	1.042	=	normale
-------------------	-------	------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	---	---------

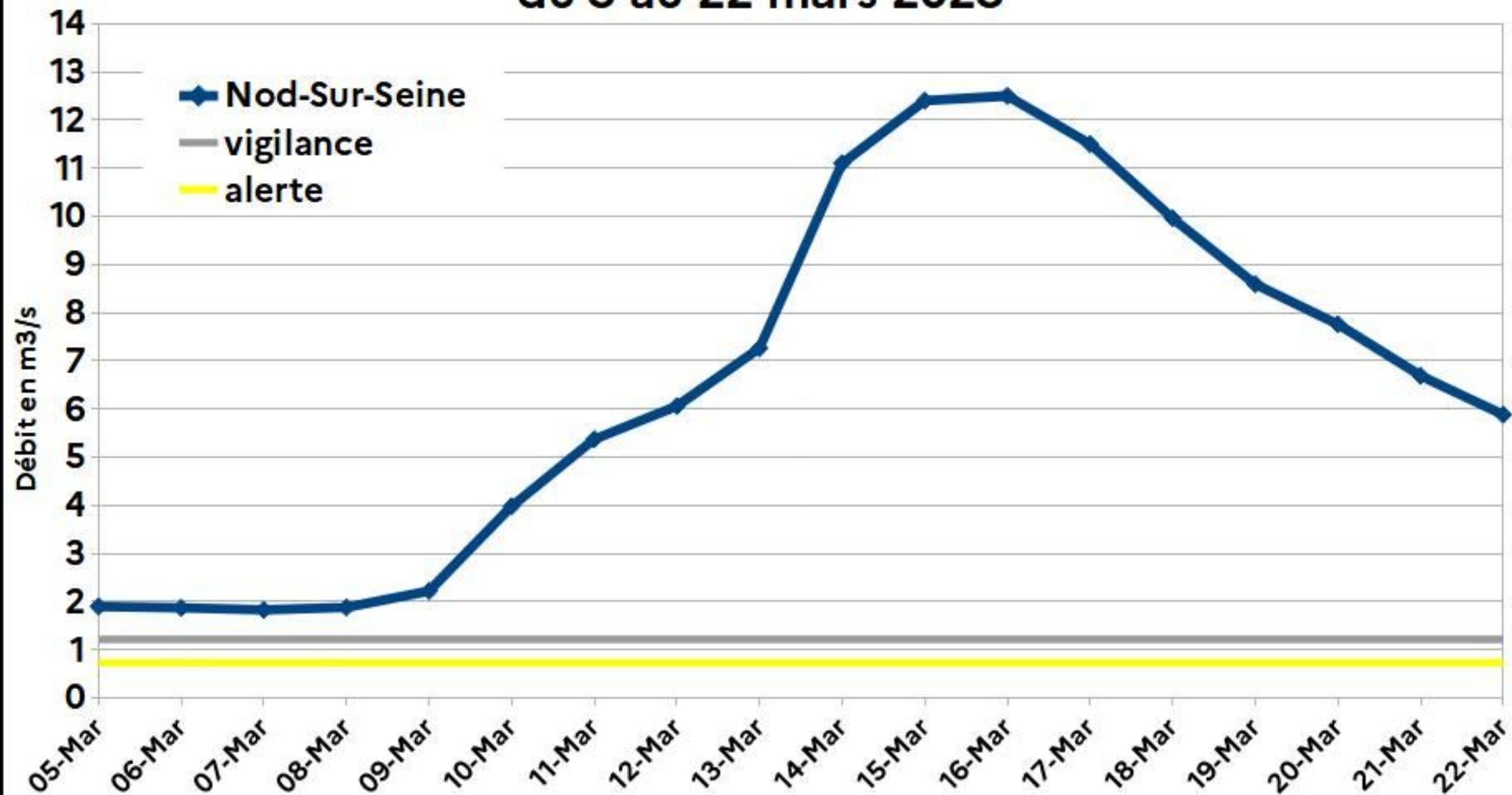


## Débits moyens journaliers de la Saône 5 au 22 mars 2023





## Débits moyens journaliers de la Seine du 5 au 22 mars 2023





# Situation sur l'axe Saône au 20 mars 2023

Zones d'alerte	Stations limnimétriques	Vigilance (m <sup>3</sup> /s)	Alerte (m <sup>3</sup> /s)	Alerte renforcée (m <sup>3</sup> /s)	Crise (m <sup>3</sup> /s)	Bulletin hydro n° 1 Du 21 février	Bulletin hydro n° 2 Du 6 mars	Bulletin hydro n° 3 Du 20 mars	Évolution // bulletin précédent	Situation de la ZA
<b>Bassin Rhône – Méditerranée - Corse</b>										
<b>Saône amont</b>	CENDRECOURT sur La Saône	4,800	3,400	2,900	2,200	6,35	5,35	<b>5,294</b>		<b>normal</b>
	TINCEY sur la Gourgeonne	0,430	0,260	0,200	0,130	0,65	0,398	<b>0,389</b>		
	DENÈVRE sur le Salon	1,000	0,620	0,430	0,300	1,51	1,239	<b>1,228</b>		
<b>Saône moyenne</b>	LECHÂTELET sur La Saône	43,500	30,000	23,000	16,000	59,6	44	<b>43,000</b>		<b>vigilance</b>
<b>Saône aval</b>	MÂCON sur la Saône	104,000	70,000	52,000	35,000	140	113	<b>105,000</b>		<b>normal</b>

Zones d'alerte	Piézomètre	Niveau moyen mensuel (m NGF)	niveau minimum historique (m NGF)	Date du minimum	Bulletin hydro n° 1 Du 21 février	Bulletin hydro n° 2 Du 6 mars	Bulletin hydro n° 3 Du 20 mars	Évolution // bulletin précédent
<b>Saône aval</b>	Replonges (01)	168,72	167,63	13/09/2009	168,02	167,97	<b>168,29</b>	



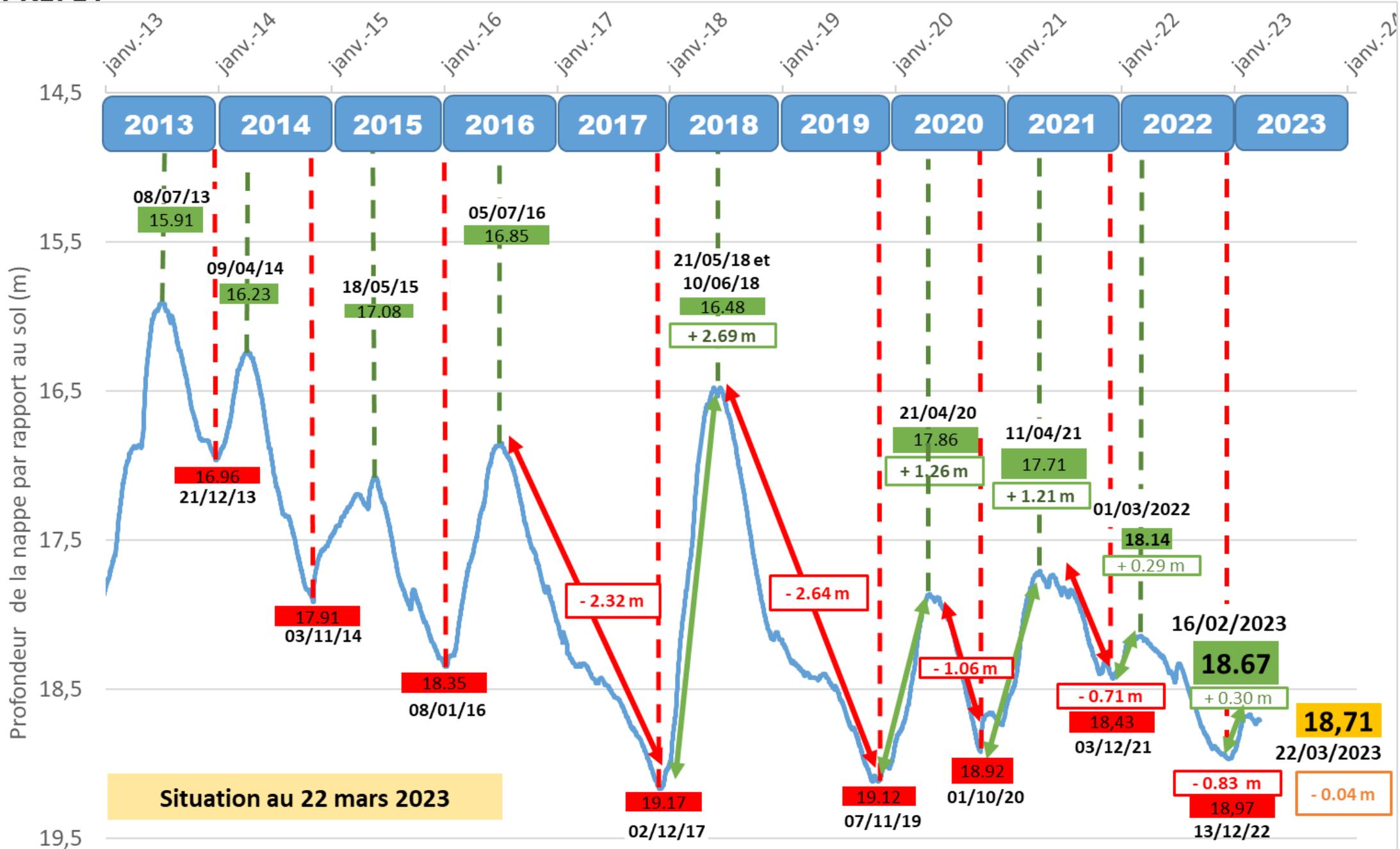
**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

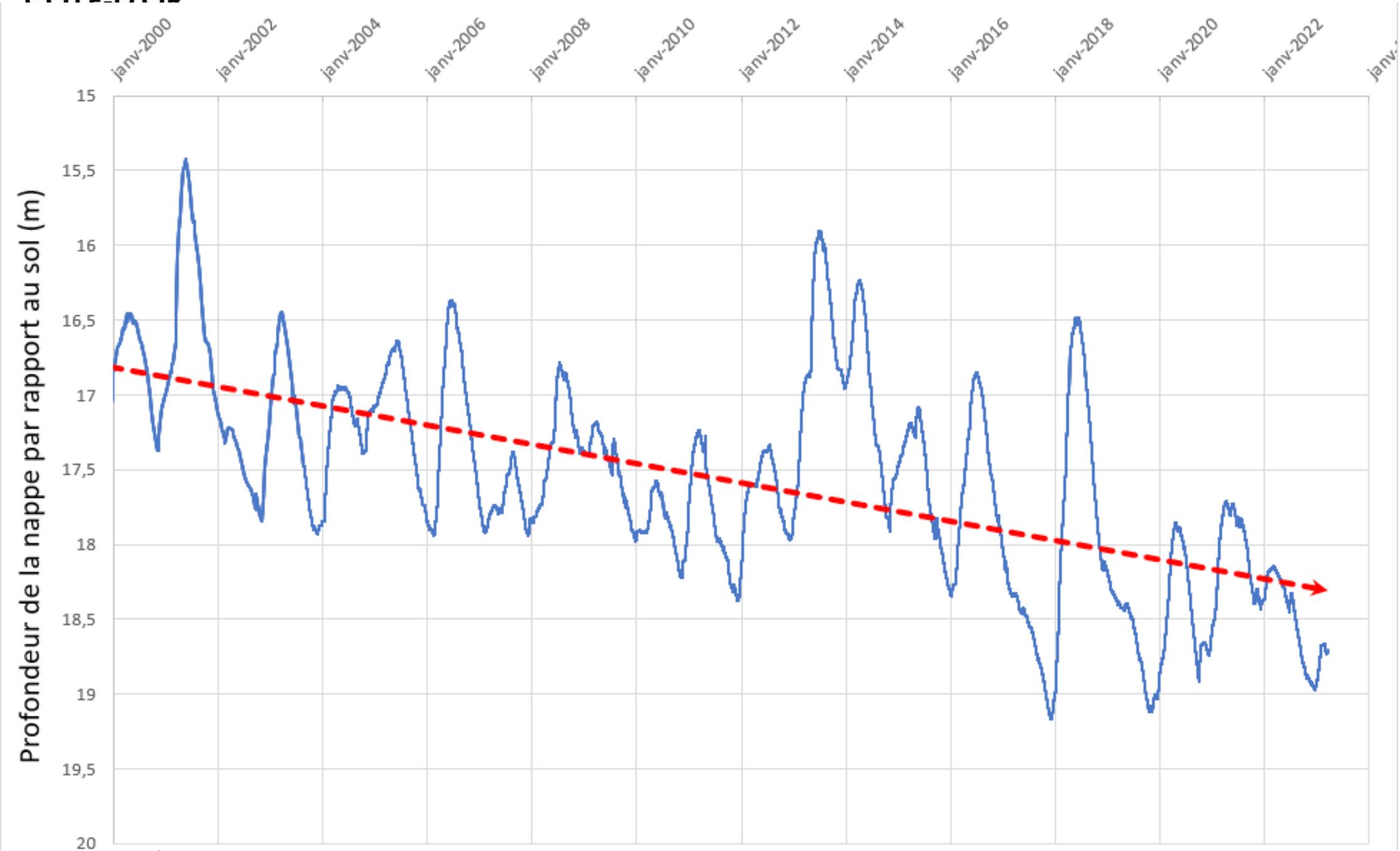
# Situation de la Nappe de Dijon Sud

Inter-CLE

# Situation de la Nappe de Dijon Sud



# Situation de la Nappe de Dijon Sud

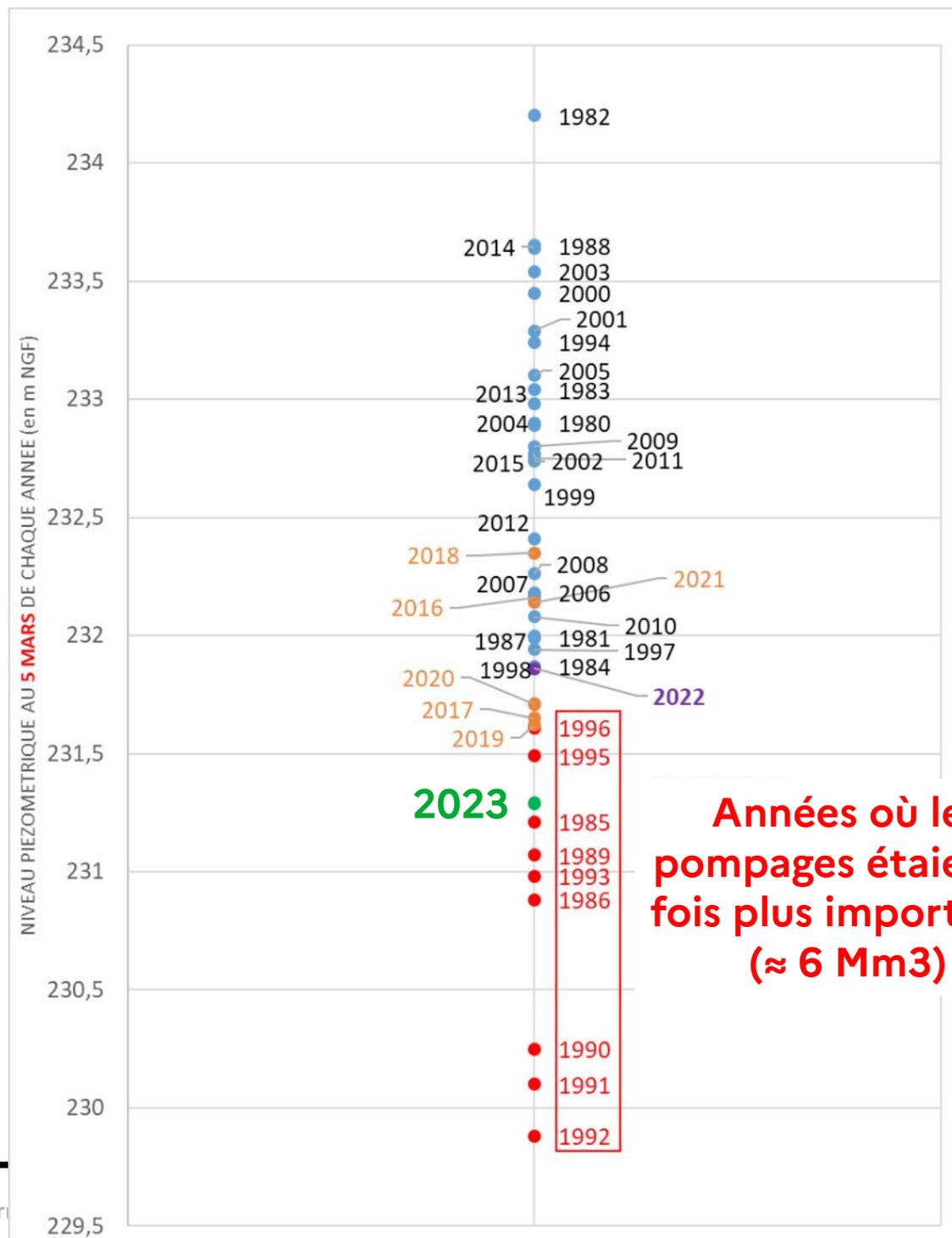




PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Situation de la Nappe de Dijon Sud





**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Situation météorologique et climatologique

Météo-France

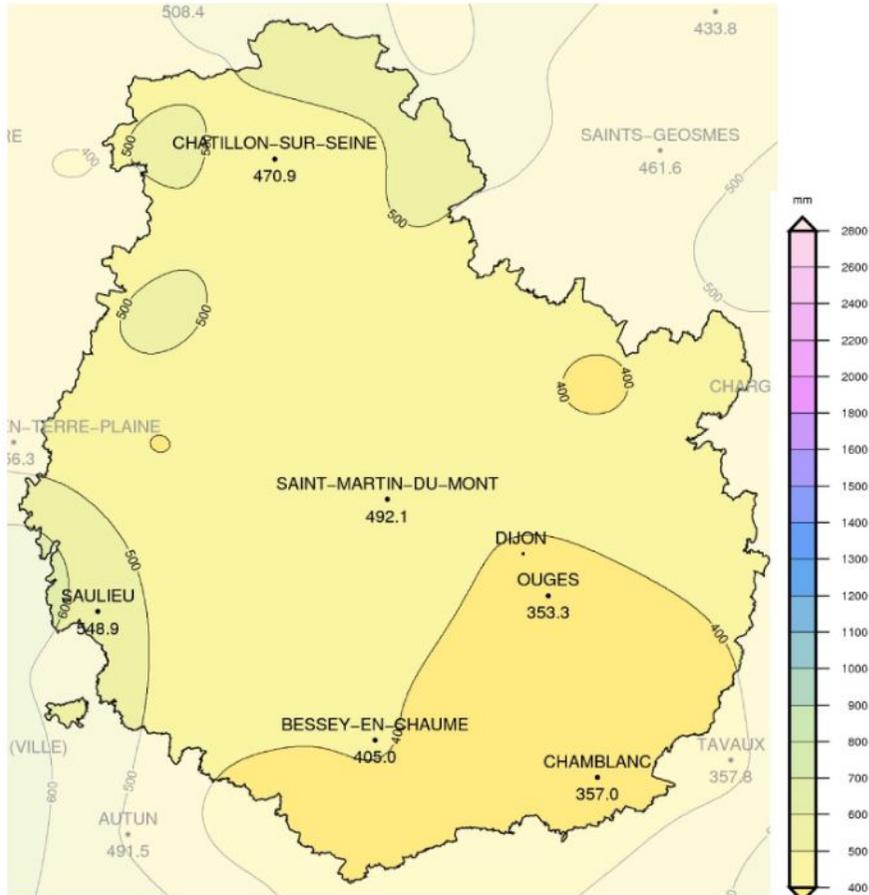


# Bilan météorologique et climatologique

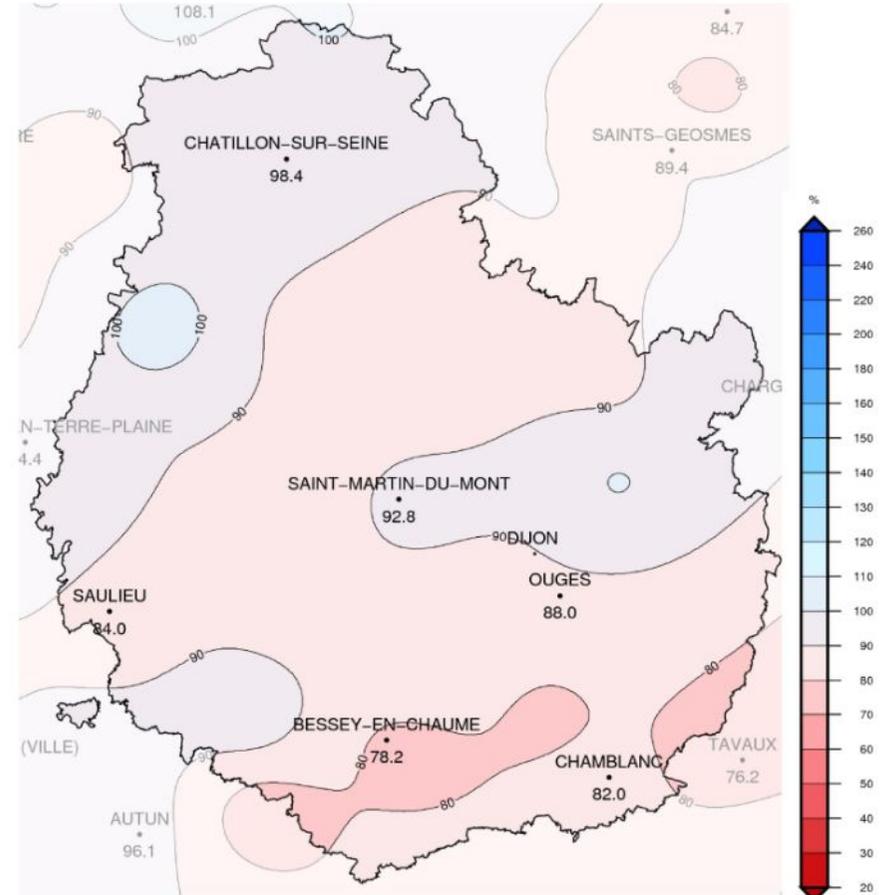


## Précipitations depuis le début de l'année hydrologique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Cumul de précipitations du 01/09/2022 au 21/03/2023



Rapport à la normale du cumul de précipitations du 01/09/2022 au 21/03/2023



Commentaire sur l'année hydrologique en cours (et saison de recharge en cours) :  
 Sur la majeure partie de la zone, les cumuls sont assez proches de la normale, déficitaires de -10 % à excédentaires de +10 %.

A l'échelle du département, nous enregistrons 440 mm, soit un déficit de 15 %. En 2021/2022, nous enregistrons 410 mm (-25%) pour la période de recharge complète (sept. à mars) et 525 mm en 2020/2021, soit la normale.



PRÉFET



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

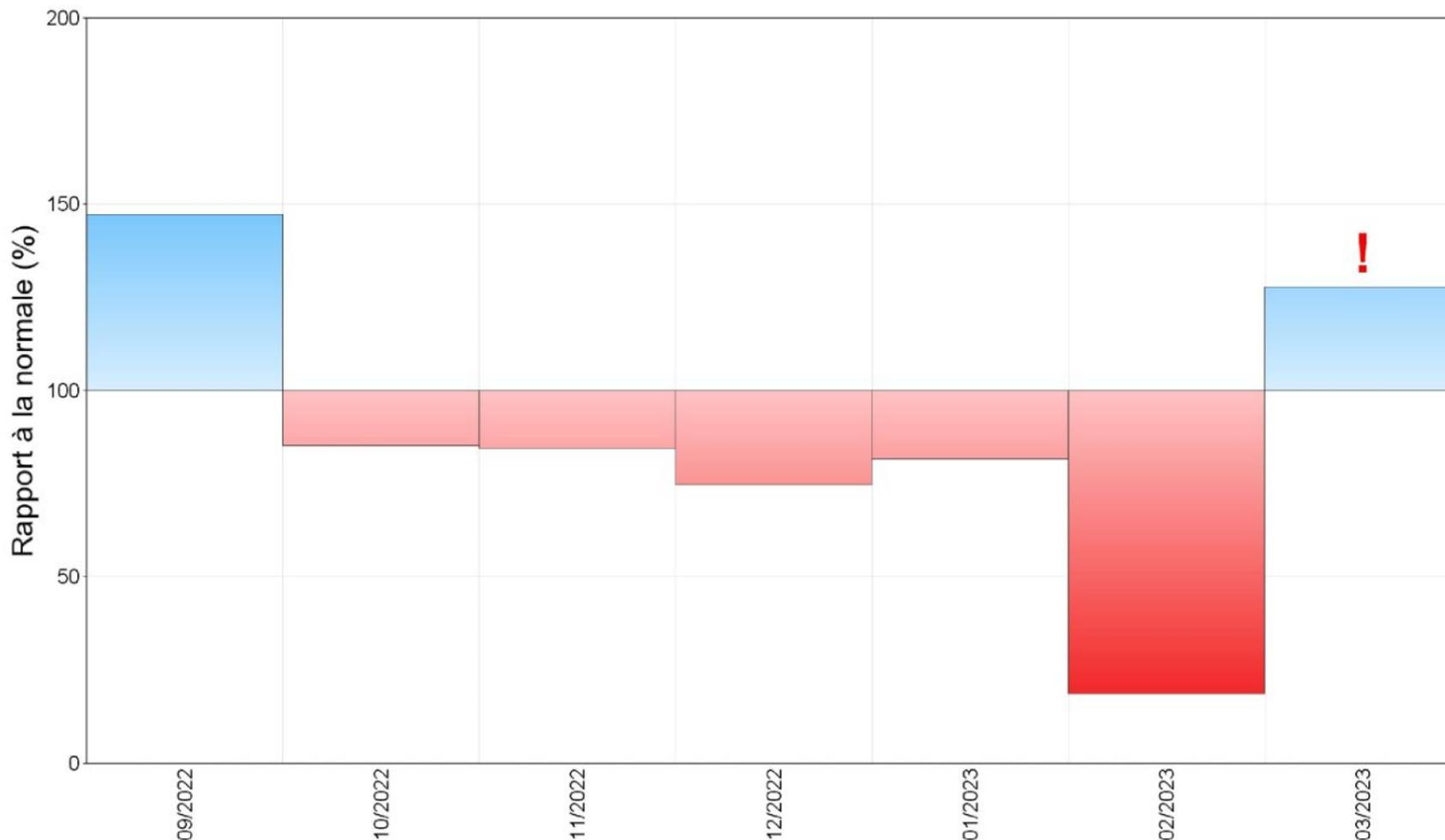
Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Bilan météorologique et climatologique

## Précipitations depuis le début de l'année hydrologique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Anomalie des cumuls mensuels agrégés de septembre 2022 à mars 2023

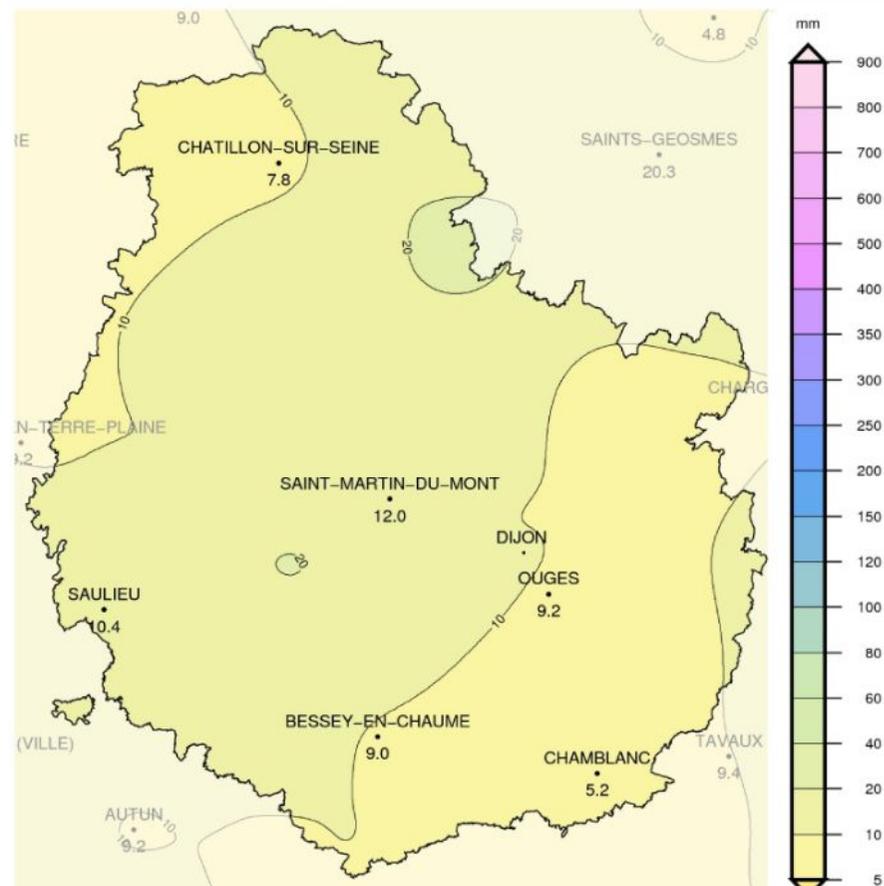


Commentaire sur l'année hydrologique en cours :

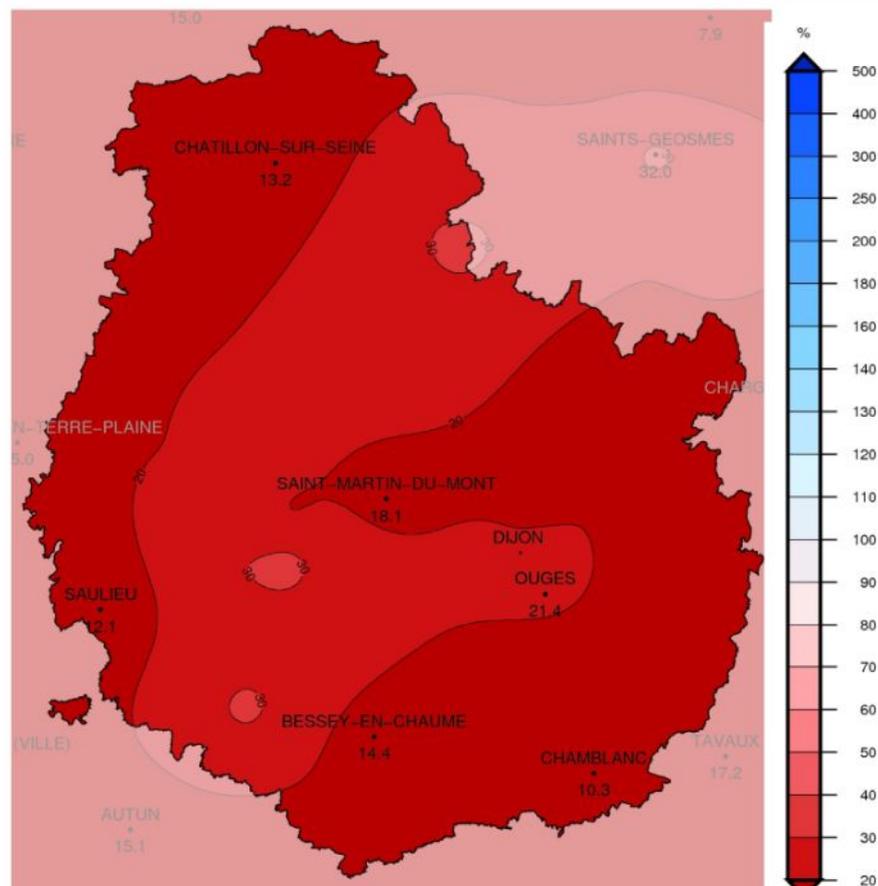
Après un automne proche de la normale (+ 10 %), l'hiver est très déficitaire (-40 %) avec en particulier, février 2023 (- 80 %). Nous retrouvons des excédents pour ce début de printemps (+30 %).

## Précipitations du mois de février 2023

### Cumul de précipitations



### Rapport à la normale



### Commentaire :

A la station et avec seulement 1 à 2 jours de pluie, les déficits sont très importants : généralement autour de 80 % à 90 %, ponctuellement 70 %.

A l'échelle du département, ce mois de février (11 mm ; - 80 %) est le 3<sup>ème</sup> mois le plus sec depuis 1959 après février 1959 (< 2 mm) et février 1993 (10 mm). Ces quantités sont nettement inférieures aux 40 mm de février 2022 et 2021 voire aux 90 mm de 2020.



PRÉFET  
DE LA

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

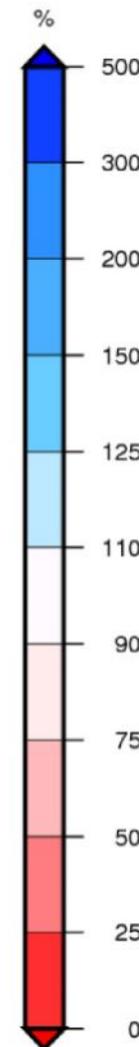
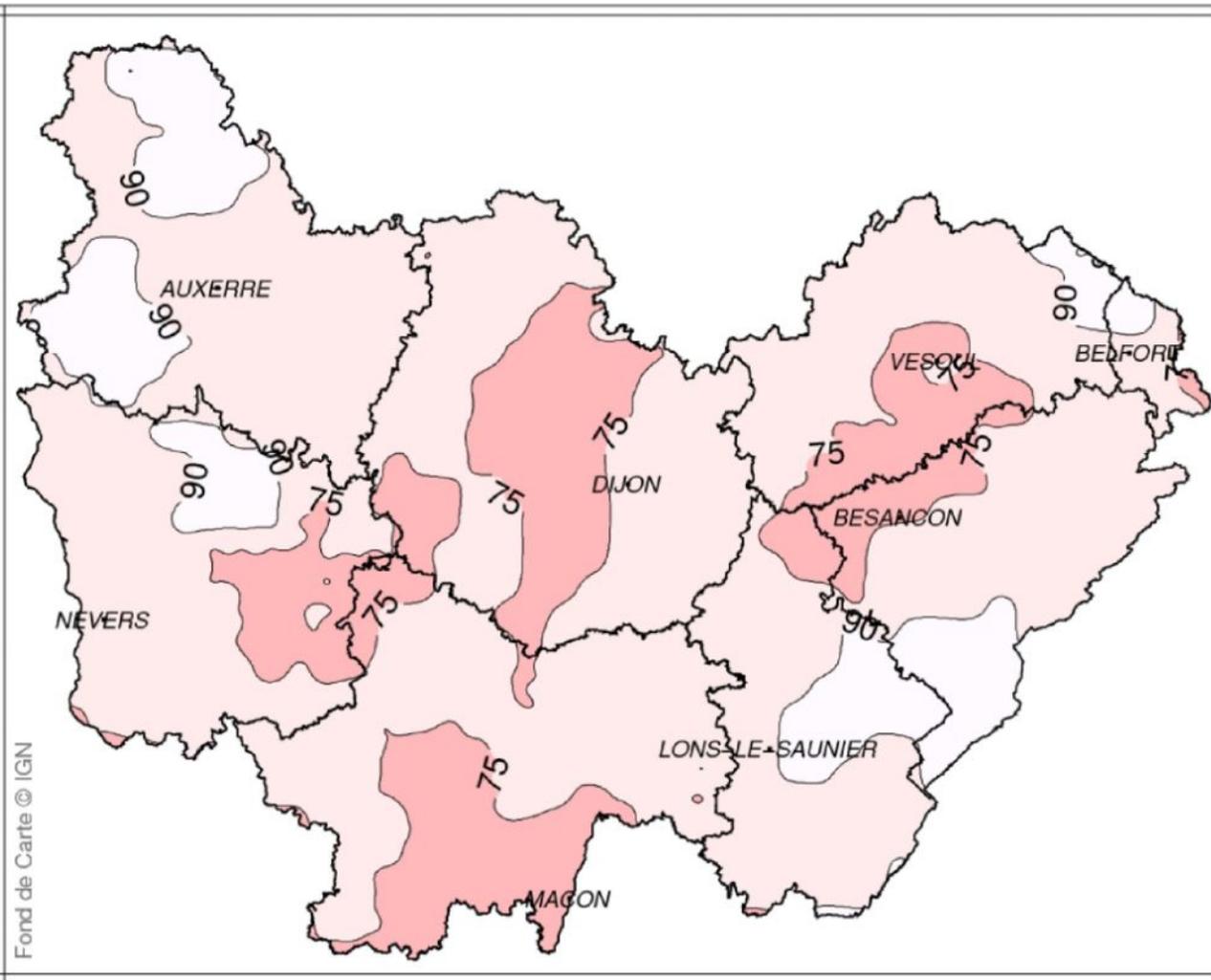


# Bilan météorologique et climatologique

## Précipitations efficaces au cours de la saison de recharge depuis septembre 2022

Commentaire :

Pour cette saison, les pluies efficaces sont assez proches de la normale, en déficit sur le Morvan et dans le centre du département autour de 20 à 30 %.



Fond de Carte © IGN



DÉPT 21

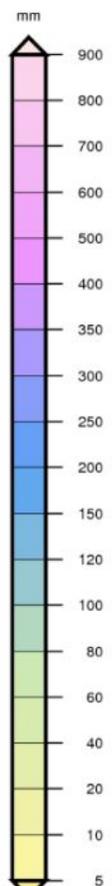
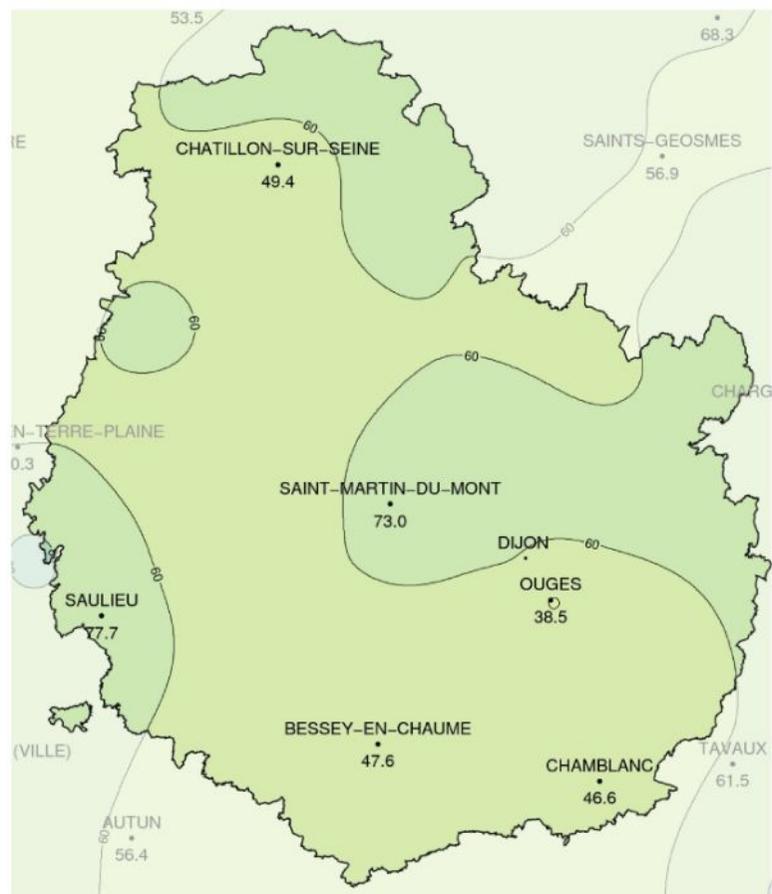
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



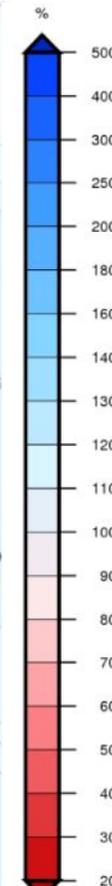
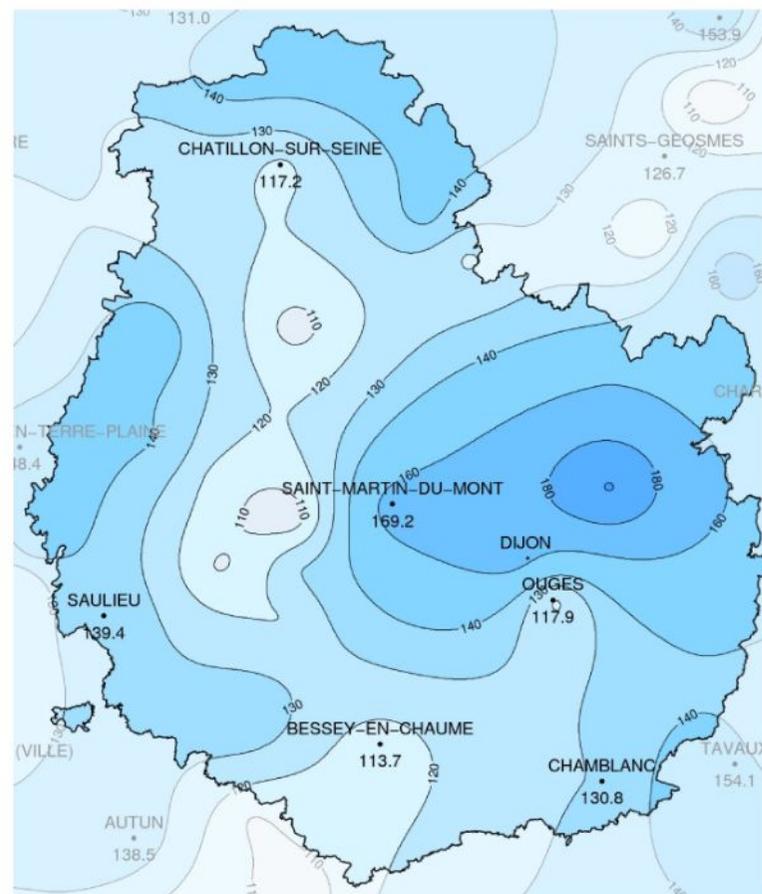
# Bilan météorologique et climatologique

## Précipitations du mois de mars 2023

Cumul de précipitations



Rapport à la normale



### Commentaire :

Ce début de printemps contraste avec la fin d'hiver. En effet, à la station, les excédents sont généralement compris entre + 30 % et +70 %. Ponctuellement, quelques stations enregistrent des valeurs plus conformes à la normale ou bien le double des quantités habituellement mesurées. Nous mesurons donc entre 40 mm et 80 mm. A l'échelle du département, ce mois de mars 2023 (55 mm) est déjà plus humide que mars 2022 (30 mm) et mars 2021 (45 mm) et comparable à mars 2020 (60 mm). L'excédent est en moyenne de 30 %.



PRÉFET

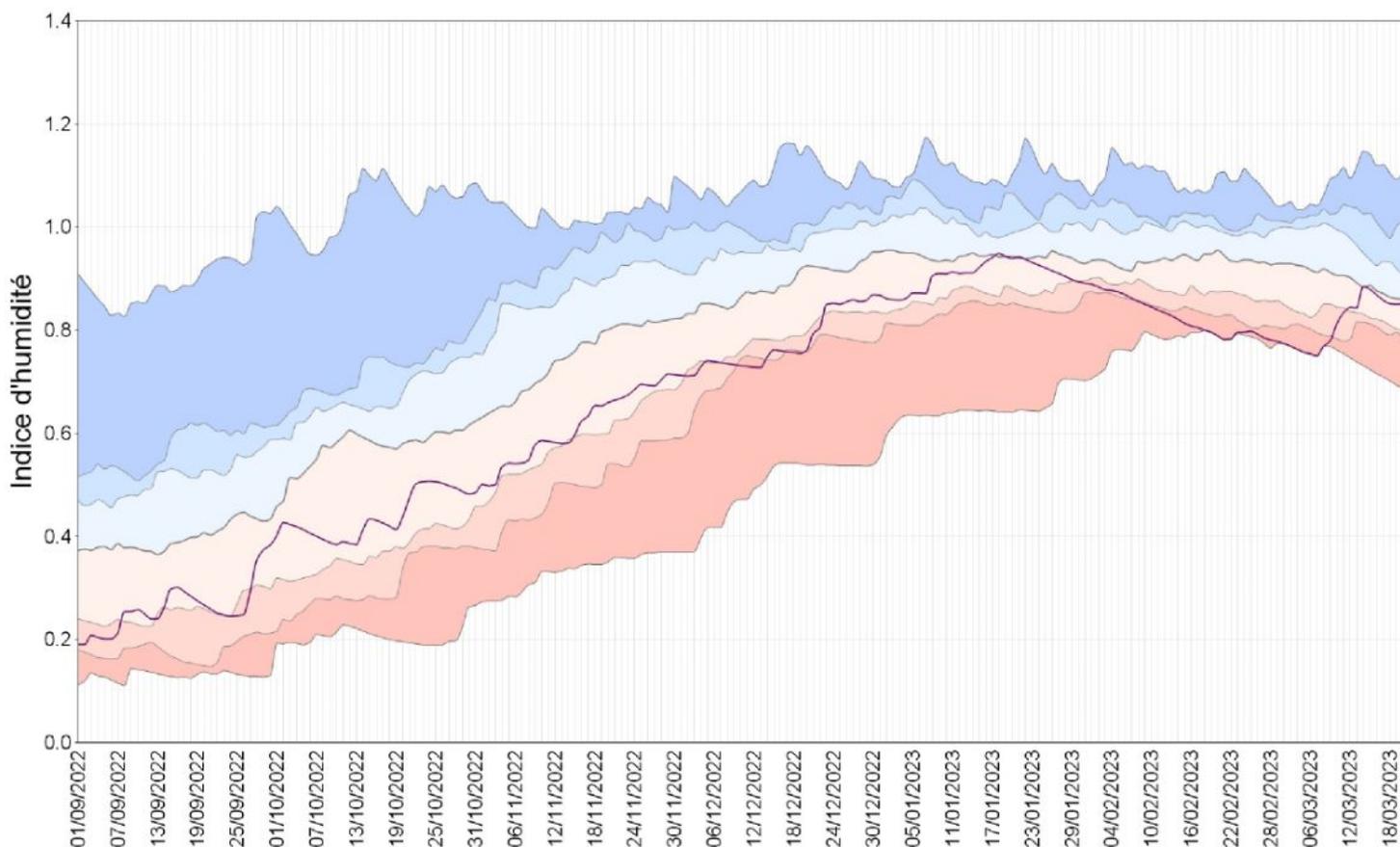
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Bilan météorologique et climatologique

## Humidité des sols : évolution de l'indice

Indice d'humidité des sols du 01/09/2022 au 20/03/2023



— Indice d'humidité quotidien  
— 8e décile quotidien  
— Médiane quotidienne  
— 9e décile quotidien  
— 1er décile quotidien  
— Record quotidien bas  
— 2e décile quotidien  
— Record quotidien haut  
— Médiane quotidienne

Commentaire :

Après avoir été longtemps au niveau du 2<sup>ème</sup> décile, l'indice d'humidité des sols est remonté au niveau de la médiane à la mi-janvier avant de plonger au mois de février pour atteindre des niveaux de records bas à la fin février. Depuis début mars, l'indice remonte au niveau de la médiane à la faveur des pluies de ce début de printemps.



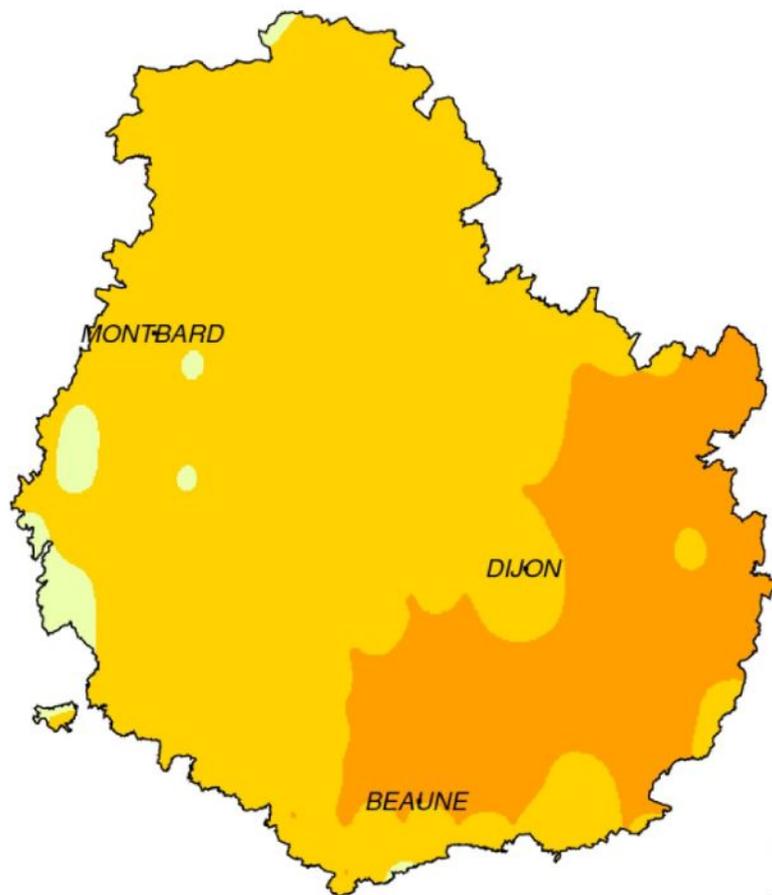
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



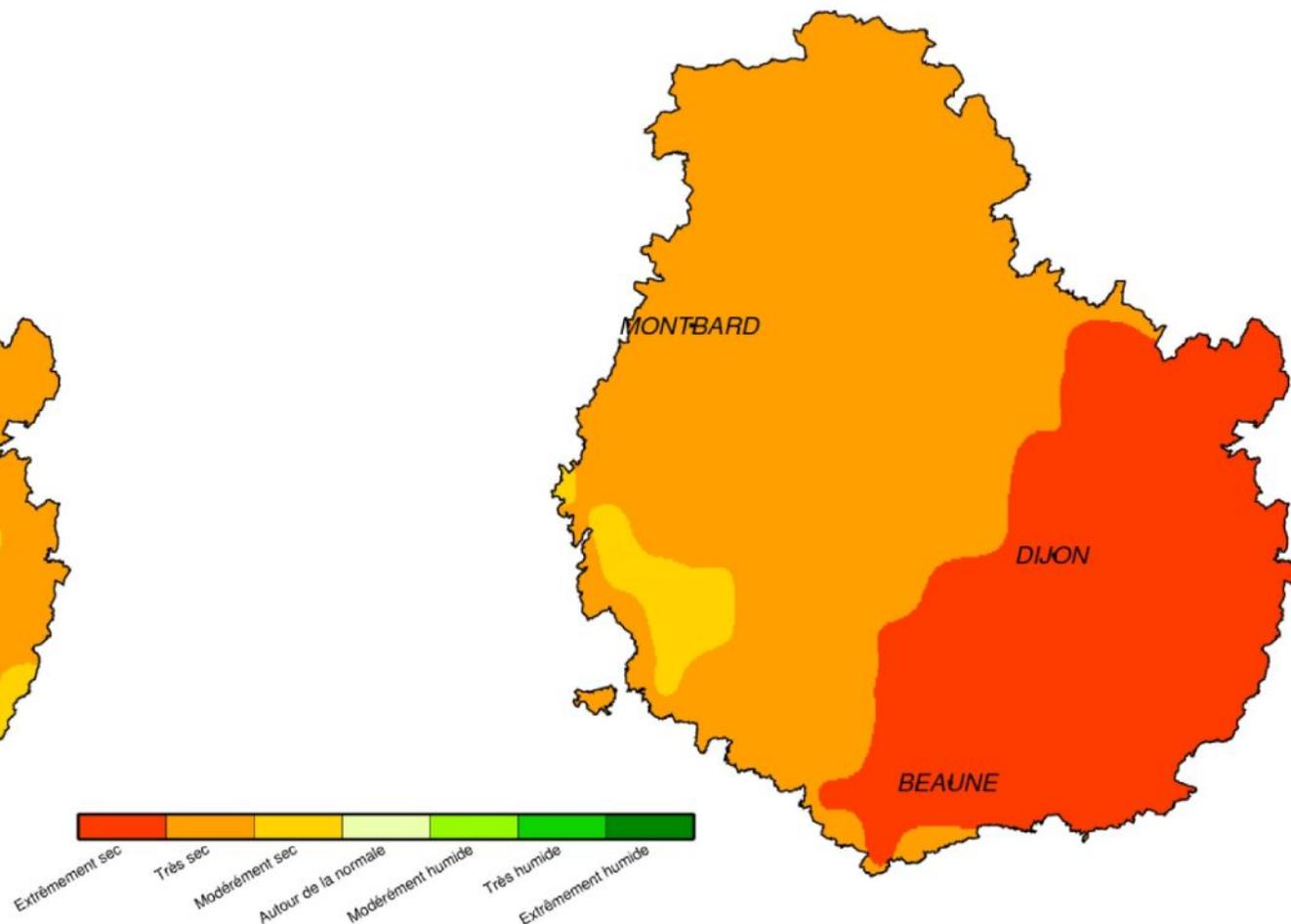
# Bilan météorologique et climatologique

## Humidité des sols : état au 01/03/2023

Niveau d'humidité des sols sur 6 mois



Niveau d'humidité des sols sur 12 mois

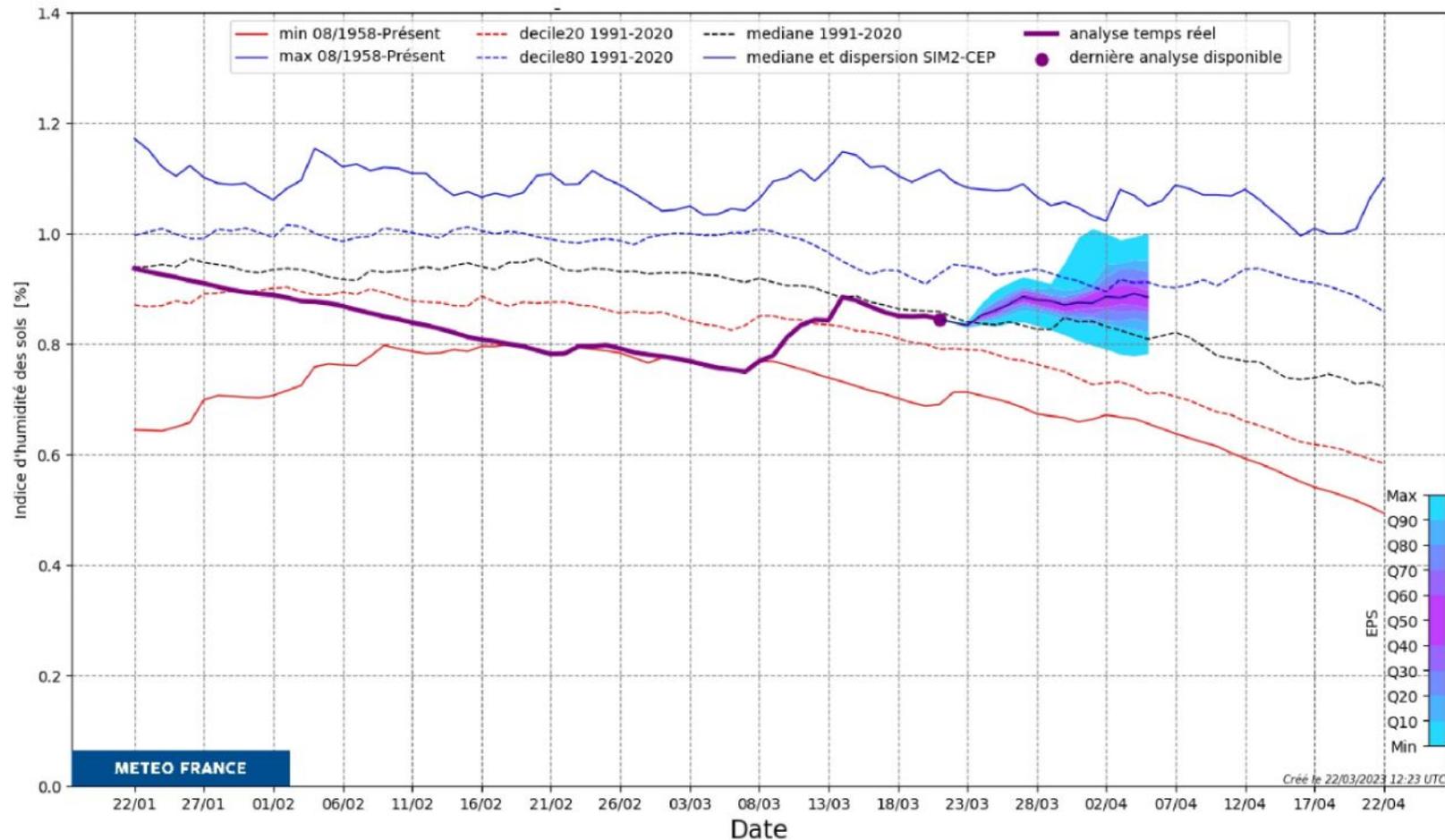


Commentaire :

A la sortie de l'hiver, les conditions d'humidité des sols sont modérément sèches voire très sèches dans le dijonnais. Sur les 12 derniers mois, les conditions sont le plus souvent très sèches sur une large moitié ouest du département à extrêmement sèches en direction du dijonnais. Cette sécheresse longue et durable des sols peut avoir des impacts sur les écosystèmes et notamment sur les secteurs forestiers.

Pour les prochains jours :

Des passages pluvieux plus ou moins marqués devraient se produire jusqu'à la fin du mois de mars. Ces pluies permettent alors à l'indice d'humidité des sols de se maintenir au dessus du niveau de la médiane voire d'atteindre le 8<sup>ème</sup> décile. Cette situation favorable est assez inédite ces derniers mois.



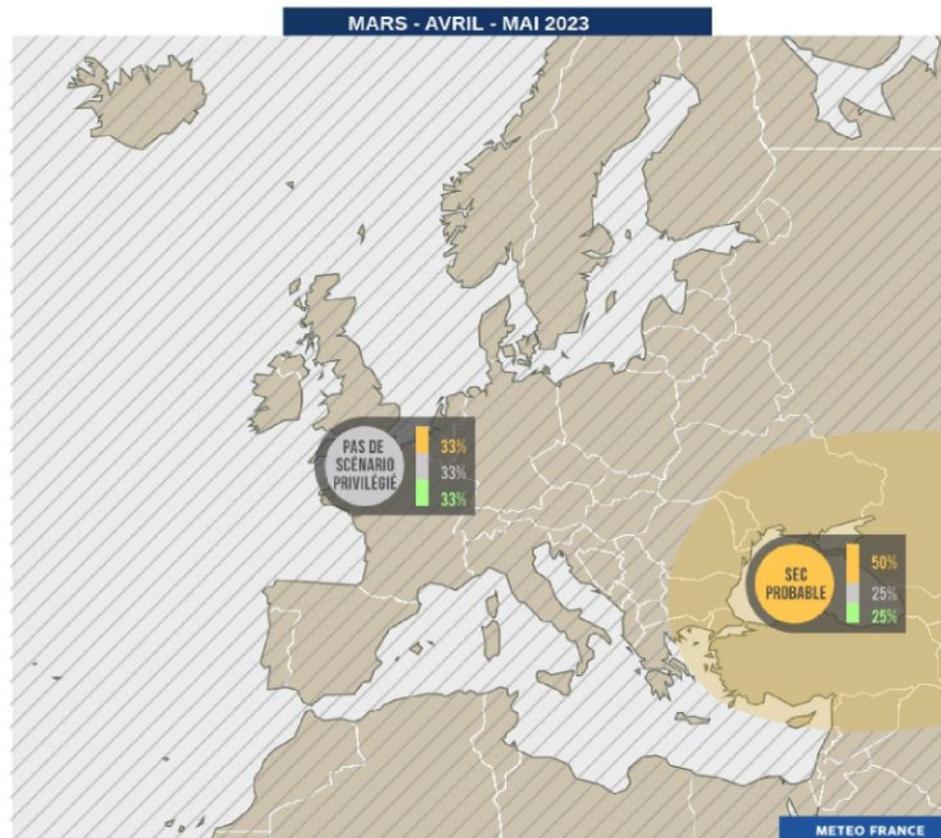
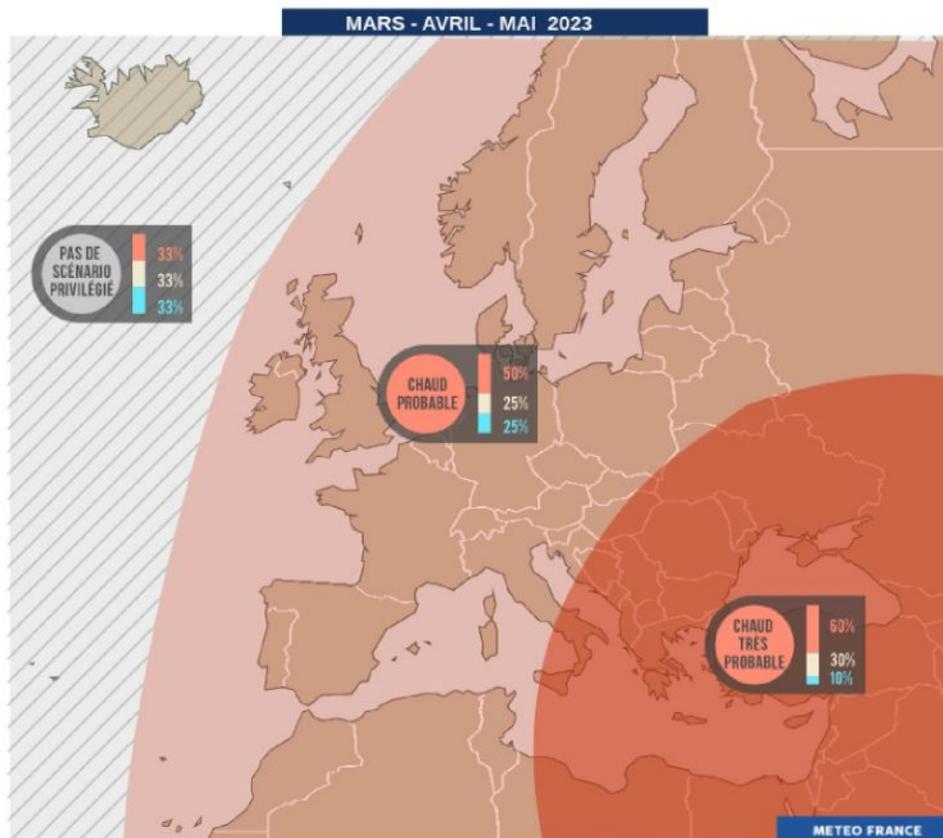


# Prévisions météorologiques et climatologiques

## Tendances

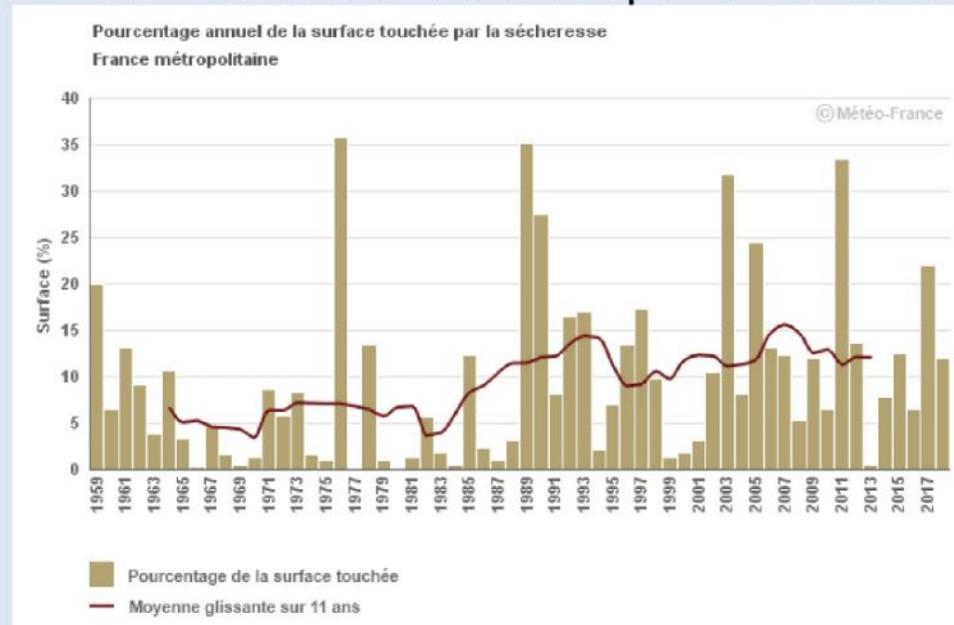
Pour la saison à venir de mars à mai 2023 :

Un scénario plus chaud que la normale est privilégié alors qu'aucune tendance ne se dégage pour les précipitations.



## Changement climatique

Évolution de la moyenne décennale : augmentation de la surface des sécheresses passant de valeurs de l'ordre de 5 % dans les années 1960 à plus de 10 % de nos jours



Tendances des évolutions du climat au XXI<sup>e</sup> siècle :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXI<sup>e</sup> siècle en France métropolitaine, quel que soit le scénario
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI<sup>e</sup> siècle, mais des contrastes saisonniers et régionaux
- Des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI<sup>e</sup> siècle en toute saison



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Échanges sur les attentes concernant le contenu de l'AP cadre départemental 2022

# Principaux retours CRE interdépartemental axe Saône

- **Stations de mesure : demande d'ajout d'un point de mesure pour la Saône moyenne**
- **Stations de lavage professionnelles : discussions menées au niveau national**
- **Maraîchage : demande de modification des horaires d'interdiction d'irriguer sur une plage plus restreinte**
- **Soja, maïs ensilage et cultures fourragères : demande d'ajout de ces cultures à la liste des cultures dérogatoires en crise**



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Information « Feux de forêt »

SDIS 21 et Préfecture



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Point sur l'alimentation en eau potable

ARS



PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Point sur l'alimentation en eau potable



Situation	2019		2020		2022	
	Nombre de réseaux	Population	Nombre de réseaux	Population	Nombre de réseaux	Population
Communes en tension sans besoin d'approvisionnement complémentaire	6	3 809	5	5 273	18	19 169
Communes en tension avec alimentation par interconnexion	8	8 264	7	2 297	1	467
Communes en situation de crise avec approvisionnement par des ressources exceptionnelles	4	5 653	3	5 427	3	21 983
Communes en situation de crise avec alimentation par camion citerne	2	199	8	1 374	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>17 925</b>	<b>23</b>	<b>14 371</b>	<b>22</b>	<b>41 619</b>

# Point sur l'alimentation en eau potable



- Demande d'informations aux PRPDEs à venir
- Outil de recensement ARS en cours de finalisation
- Suivi hebdomadaire

En cas de difficultés, privilégier interconnexion existante. Recours possible à ressource non utilisée ou à une alimentation par citernes (se rapprocher au préalable de l'ARS afin de s'assurer de la sécurité sanitaire de l'eau)

=> Exemples de leviers de sécurisation quantitative pour les PRPDEs : élaborer schémas directeurs eau potable et plans internes de crises ; promouvoir les économies d'eau, la réduction des fuites et l'utilisation d'autres ressources pour certains besoins non sanitaires



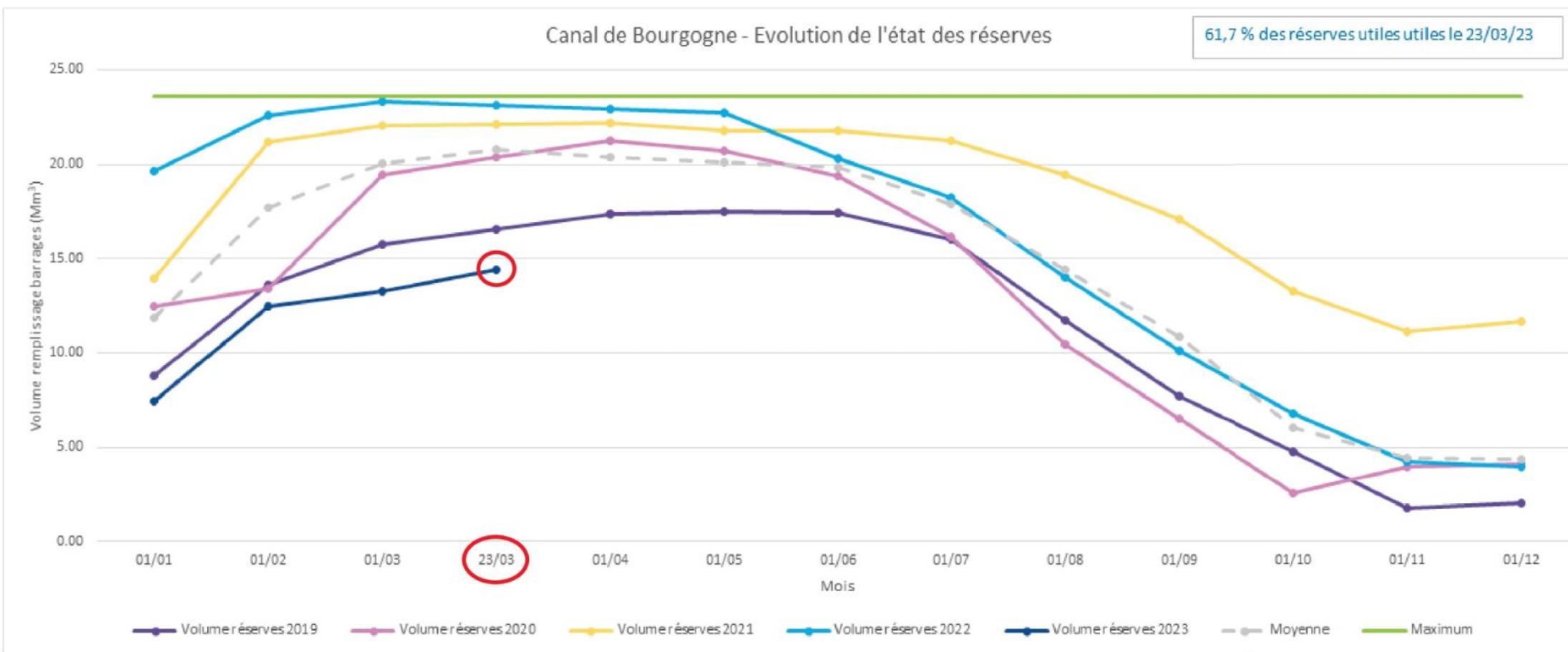
**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Gestion des prélèvements du canal

VNF

- Etat des réserves : 62% de réserve utile (54 % début mars)



## GESTION DE LA RESSOURCE

### Critères à prendre en compte :

- ✓ Niveaux des réserves « barrages réservoirs » par rapport à la moyenne
- ✓ Niveaux des débits des rivières et potentiels en apports naturels
- ✓ Impact des volumes d'eau pour rouvrir suite chômage selon les différents mouillages proposés
- ✓ Trafics moyens mensuel et prévisionnel en début de haute saison, par secteur (bases de location, Péniches-Hôtels ..)
- ✓ Autres usages que la navigation (eau potable, industrie, abreuvement, activités de loisirs et nautiques...)



**Proposition d'un scénario médian permettant un compromis entre une optimisation de la ressource en eau et les besoins des usagers de la voie d'eau (sur base de 3 scénarii étudiés)**

### ! Scénarii conditionnés :

- À la pluviométrie
- Aux prescriptions des arrêtés préfectoraux de sécheresse



# Gestion des prélèvements du canal

## CONDITIONS D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

	Scénario proposé	Points d'alerte	Remarques	Perspectives
St Jean-de-Losne / Dijon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mouillage à 2 m</li> <li>Ouverture [à la demande] dès le 20/3 - navigation libre à partir du 25/03</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Débits Ouche</li> <li>Itinéraire PH privilégié /vallée de l'Ouche si besoin d'alimenter aval de Dijon avec les barrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise dans les conditions normales de navigation</li> </ul>	Fin juin / début juillet
Vallée de l'Ouche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de la navigation au 29/03</li> <li>Mouillage 1.60 m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Débits Ouche</li> <li>Taux de remplissage des barrages réservoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mouillage abaissé de 20 cm par rapport au règlement de police</li> <li>Ouverture avec première péniche-hôtel</li> </ul>	Fin juin/ début juillet
Pouilly / Venarey	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de la navigation décalée au 8/4</li> <li>Mouillage 1.40 m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de remplissage des barrages réservoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mouillage abaissé de 20 cm par rapport au règlement de police</li> </ul>	Fin juin/début juillet
Venarey / Migennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture le 25/3</li> <li>Mouillage à 1.60 m jusqu'à mi-juin, puis mouillage à 1.40 m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Débits Armançon</li> <li>Gestion différenciée Venarey – Ancy et Ancy - Migennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mouillage abaissé de 20 à 40 cm par rapport au règlement de police</li> <li>Abaissement progressif du mouillage avant mi-juin selon débits Armançon</li> <li>Section cohérente navigation : Venarey – Ancy ; Ancy – Migennes</li> </ul>	





**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Contrôles des services de l'État

OFB et DREAL BFC

## Contrôles « Sécheresse »

- Objectif : Prévention - Sensibilisation - Répression si non respect d'une règle « ancienne »
- Surveillance sur un territoire identifié
- Contrôles multiusagers (non ciblés)
- Entre le 27/07 et le 31/08,  
10 opérations effectuées
- Contribution à une opération de prévention-sensibilisation médiatisée le 12 août 2022

## Bilan des contrôles ayant fait l'objet d'une fiche individuelle

- 41 contrôles conformes sur 45
- Répartition par catégories d'usagers

	Conformes	Non conformes	Total
Agriculteur	22	2	24
Collectivité	5		5
Entreprise	11	1	12
Particulier	3	1	4

- 4 procédures judiciaires



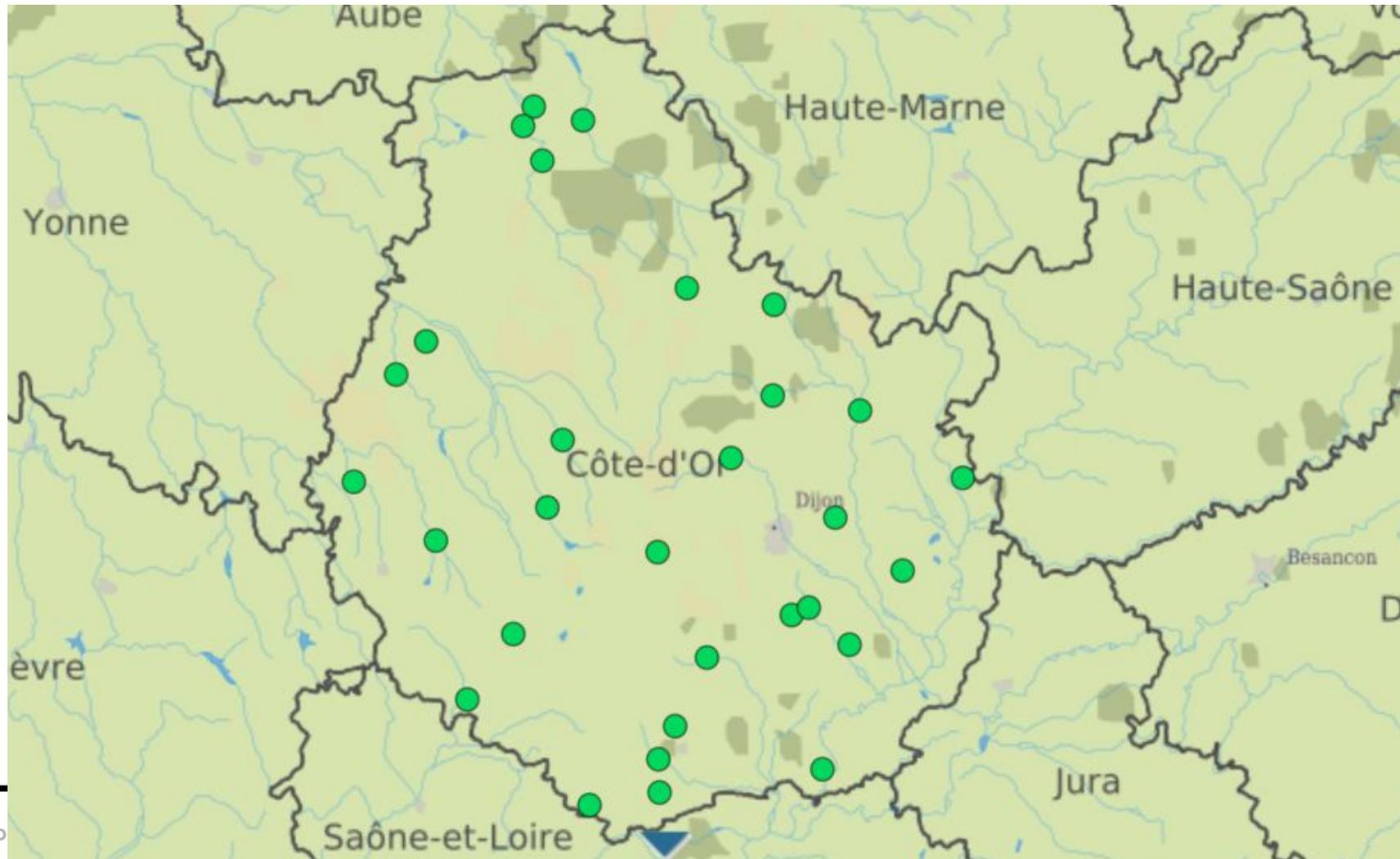
PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Contrôles des services de l'État



Répartition géographique des stations ONDE en Côte d'Or



**Campagne du 16 aout 2022**  
**21 stations / 30 en situation d'assec**

Une campagne complémentaire prévue  
dès le 25 mars au niveau national

## Synthèse par département : Côte-d'Or - Tableau récapitulatif des indices ONDE

Code du département	Nom du département	Numéro de campagne	Date de la campagne	Type de la campagne	Indice ONDE*	Commentaire sur la campagne
21	Côte-d'Or	1	25/05/2022	usuelle	10.0	
21	Côte-d'Or	2	17/06/2022	complémentaire	7.83	
21	Côte-d'Or	3	27/06/2022	usuelle	9.5	
21	Côte-d'Or	4	26/07/2022	usuelle	6.67	
21	Côte-d'Or	5	16/08/2022	complémentaire	3.5	
21	Côte-d'Or	6	24/08/2022	usuelle	4.67	
21	Côte-d'Or	7	26/09/2022	usuelle	7.17	
21	Côte-d'Or	8	27/10/2022	complémentaire	9.17	

\* INDICE ONDE= (5\*N2+10\*N1)/N

N : nombre total de stations  
N1 : écoulement visible  
N2 : écoulement non visible



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Vous remerciant  
pour votre attention**